

Lettre de Psychogériatrie : Recommandations aux auteurs

La Lettre est destinée aux soignants ou professionnels concernés par l'accompagnement ou les soins aux personnes âgées, et aux personnes présentant des troubles cognitifs. Les thèmes abordés ne se limitent pas aux aspects de la vie institutionnelle et peuvent concerner tout sujet en rapport avec les deux objectifs principaux.

L'objectif de publier des articles est de favoriser la diffusion de connaissances, la formation dans le domaine, et promouvoir les échanges entre professions.

Les articles doivent être clairs, accessibles à tout professionnel dans un souci d'échange interdisciplinaire. Pour autant une rigueur scientifique et une bibliographique sont attendues.

Les manuscrits soumis pour publication dans la Lettre font l'objet d'un premier examen par le Rédacteur en Chef. Les manuscrits correspondant aux objectifs de la Lettre font l'objet d'une analyse critique par des experts, et l'opportunité de leur publication est examinée par en prenant en compte l'avis d'expertise.

REGLES GÉNÉRALES POUR UN MANUSCRIT

Les manuscrits soumis pour publication doivent être transmis par e-mail à Dr Pascal MENECHIER pamenechier@ch-macon.fr

La première page du manuscrit doit indiquer :

- le titre en français, qui ne doit pas excéder 15 mots, avec un éventuel sous-titre de même taille
- le nom, le prénom en toutes lettres de chaque auteur, qui sont au maximum 6.
- le lieu d'exercice professionnel et l'adresse postale complète de chaque auteur, et pour l'auteur correspondant, les coordonnées téléphoniques et e-mail (indispensable).
- 1 à 5 mots-clés en français

Les manuscrits doivent être présentés en un seul fichier Word™ 97-2003 ou XP, police Arial, taille 11. Le texte est en double interligne, marge gauche de 5 cm, numérotation des pages et des lignes 5 par 5 renouvelée à chaque page.

Les abréviations doivent être clairement explicitées dès la première apparition.

Les tableaux et les figures doivent être séparés du texte et légendés.

Les références bibliographiques doivent être rédigées selon le style de Vancouver adopté par les journaux médicaux internationaux. Elles sont toutes appelées par ordre d'apparition dans le texte.

La forme du texte est libre, mais peut être structurée :

- *Article général* : < 13 000 caractères espaces compris
 - 6 à 10 feuillets (page de garde, figures, tableaux, références compris)
 - Bibliographie 5 à 20 références
 - Un encart avec les points essentiels d'au maximum 7 lignes est requis
- *Editorial - Point de Vue - Lettre à la rédaction* < 6 000 caractères espaces compris
 - 2 à 5 feuillets (page de garde, références comprises)
 - Bibliographie 0 à 5 références
- *Observation - Cas clinique* < 7 000 caractères espaces compris
 - 3 à 7 feuillets (page de garde, figures, tableaux, références compris)
 - Bibliographie 3 à 10 références
- *Fiche technique* < 5 000 caractères espaces compris
 - 2 à 4 feuillets (page de garde, références compris)
 - Bibliographie 1 à 5 références

NB : éditoriaux et fiches techniques sont réalisées sur demande de la Lettre.

Les auteurs doivent déclarer tout conflit d'intérêt en rapport avec le contenu de l'article.

Lorsqu'un article est accepté, le rédacteur en chef informe par e-mail l'auteur correspondant de cette décision. Le délai de parution est variable en fonction des nécessités éditoriales.

Toute reproduction d'un article publié dans la Lettre devra être soumise à la Direction de la Rédaction.

Une photo du premier auteur doit être jointe au fichier de l'article (type photo d'identité - portrait) format .jpeg ou .bmp

Lettre de Psychogériatrie : Règles de présentation de la bibliographie

Ces règles reprennent essentiellement celles des recommandations de Vancouver. Pour des informations complémentaires consulter: http://www.nlm.nih.gov/bsd/uniform_requirements.html

1 - CITATION DES REFERENCES DANS LE TEXTE

Toute information qui n'est pas directement issue de l'auteur doit faire l'objet de la citation de sa source sous forme d'une référence bibliographique, afin de permettre à chaque lecteur de pouvoir remonter au document source.

Les références bibliographiques doivent toutes être citées et numérotées selon leur ordre d'apparition (numéro entre parenthèses) dans le texte,

2 – LISTE DES REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES EN FIN DE TEXTE

Dans la partie intitulée « Références » et placée à la fin du texte, les références, citées et numérotées selon leur ordre d'apparition, doivent être classées (ordre croissant) et répertoriées avec rigueur en respectant strictement les règles de présentation des modèles suivants.

ARTICLE :

Article classique de périodique (avec le nom de tous les auteurs, mais si le nombre est supérieur à six, donner les six premiers noms suivis par *et al.*)

Exemple : (1) Rosalki SK, Dupont J, Duval P. Recent advances in clinical enzymology. Ann Clin Biochem. 2001; 46 (7): 143-7.

- « *et al* » est une locution signifiant « et les autres »
- En l'absence de nom d'auteur, utiliser le terme Anonyme
- Le titre de la Lettre est mis en toutes lettres ou abrégé selon les normes internationales que l'on peut trouver par exemple sur le site PubMed Medline : www.pubmed.com , rubrique « Journals Database ».

LIVRE :

Exemple : (2) Schwartz D. Méthodes statistiques à l'usage des médecins et des biologistes. 2ème éd. Paris: Flammarion; 2001.

Pour un article ou un chapitre extrait d'un livre :

Exemple : (3) Bates RG, Robinson RA. Acid-Base behavior in methanol-water solvents. In: Conway BE, Barradas RG, editors. Chemical physics and ionic solutions. New-York: Wiley; 1999. p.465-78.

THESE :

Exemple : (5) Dupont P. Les effets secondaires rénaux des anti-inflammatoires non stéroïdiens. Th D Pharm, Paris 5; 1999.

(Selon les cas, pour les thèses de fin d'études remplacer Pharm par Méd, Odontol, ou Vét; pour les thèses de Doctorat d'Université : Th Doctorat, Lyon 1; 2003)

DOCUMENT ELECTRONIQUE TROUVE SUR INTERNET :

- Article publié dans une revue électronique : Auteur. Titre du document. Source. Adresse, Date de consultation.

Exemple : (7) Dumestre-Pérard C, Bouillet L. Acquisitions récentes concernant une maladie peu fréquente : l'œdème angioneurotique associé à un déficit en C1 inhibiteur. Lyon Pharm. 2000, 51 (1): 14-30. <http://ispb.univ-lyon1.fr/lyon-pharma/lyon1-00/pdf/art-oedeme2.pdf>, consulté le 11 mai 2001.

- Document extrait d'un site web Organisme ou auteur. Titre du site ou de la page. Adresse, Date de consultation.

Exemple : (8) OMS. Méthodologie de l'évaluation économique des programmes de santé. www.medcost.fr/html/economie_sante_eco/principes.html, consulté le 5 septembre 2008.

DOCUMENTS JURIDIQUES

*** Directives, lois, ordonnances, décrets et arrêtés**

(...) Loi n°67-1176 du 28 décembre 1967 relative à la régulation des naissances (J.O. 29 décembre 1967).

(...) Loi n°70-1318 du 31 décembre 1970 (J.O. 5 janvier 1971).

(...) Ordonnance n°2000-548 du 15 juin 2000 (J.O. 22 juin 2000).